



grandir

ensemble



LE MAGAZINE D'ACTION ENFANCE - FONDATION MVE /
N° 81 / MARS 2014 / 0,75 EURO

www.actionenfance.org

Reconnaître
la parole de
l'enfant en justice

p. 03

Des vacances
entre frères et
sœurs p. 10

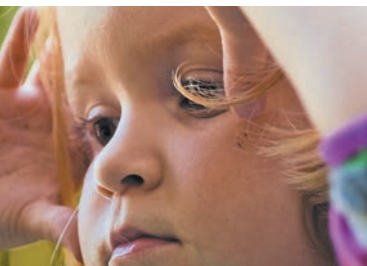
04

Accueillir les moins de 5 ans



08

Trouver l'équilibre entre l'amour et le danger



04

Accueillir les moins de 5 ans



03 / l'événement

→ La parole de l'enfant en justice

04 / le dossier

→ Accueillir les moins de 5 ans
→ Des attentions toutes particulières

08 / se reconstruire

→ Droits des parents/droits de l'enfant
Trouver l'équilibre entre l'amour et le danger

14

Les enfants lisent aux tout-petits

Grandir ensemble

28, rue de Lisbonne, 75008 Paris /
Tél. : 01 53 89 12 34 /
Fax : 01 53 89 12 35 /
CCP 17115-61 Y Paris.

Directeur de la publication :
Jean-Pierre Conquet.

Responsable éditoriale :
Isabelle Guénot.

Rédaction : Géraldine Dao
et Isabelle Guénot.

Crédits photos :
David Delaporte, Fotolia, Thinkstock,
GraphicObsession, DR.

**Conception graphique
et réalisation :** UNÉDITE

Impression : Imprimerie
La Galiote-Prenant.

Imprimé sur Condat 90 g.
Prix du numéro : 0,75 €.

Abonnement : 3 €.
ISSN : 1624 4540.

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2014.



Protéger les plus petits



Notre mission, dans le cadre de la protection de l'enfance en France, est de réunir les frères et sœurs séparés de leurs parents pour des raisons familiales graves. Nous disposons pour ce faire d'un mandat d'éducation et d'un agrément d'accueil pour des enfants et des jeunes de 0 à 21 ans.

La moyenne d'âge des enfants présents dans nos établissements

est de 10 ans et demi et, fin 2013, nous y dénombrons 72 petits de moins de 5 ans. Cette tranche d'âge représente 15 % des enfants pris en charge dans nos Villages d'Enfants et familles d'accueil rattachées aux Villages.

Cependant, être placé dans un Village, éloigné de ses parents, n'a pas la même résonance selon que l'on est tout-petit, enfant ou adolescent. De même, les retombées sur la vie de tous les jours sont différentes selon que l'on a 3, 7 ou 15 ans.

Dans ce numéro de *Grandir Ensemble*, le dossier vous invite à découvrir comment notre Fondation gère le placement des plus petits dans nos Villages d'Enfants, ainsi que les diverses dispositions et actions mises en œuvre pour leur offrir une place spécifique et répondre au plus près à leurs besoins. Parfois à l'écart des plus grands, les enfants de moins de 5 ans sont ainsi accompagnés, jour après jour, par des professionnels de la petite enfance qui leur sont entièrement consacrés, et donc très disponibles.

La Fondation veille à leur assurer un bon départ de scolarité. La réussite de l'entrée en maternelle est une de nos priorités pour les plus jeunes. Celle-ci est essentielle pour que ces enfants puissent s'intégrer dans un groupe d'amis de leur école, partager les joies et l'éveil des enfants de leur âge et vivre au mieux leur placement.

Cet accompagnement spécifique envers les plus petits séparés de leurs parents, à l'écoute de leurs besoins individuels, est rendu possible dans nos Villages grâce à vous et à vos dons.

Merci à vous tous pour votre soutien et votre fidélité qui nous permet, chaque jour, d'accomplir encore mieux notre mission.



chiffres
clés

297 000

mesures de protection de l'enfance ont bénéficié en 2011 à des jeunes de moins de 21 ans (50 % d'accueil d'enfants au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance, 50 % d'actions éducatives à domicile ou en milieu ouvert).

Drees, 2012.

LA PAROLE DE L'ENFANT EN JUSTICE

« Protéger la sécurité affective de l'enfant »

Consacré à la parole de l'enfant en justice, le rapport du Défenseur des droits et de la Défenseure des enfants⁽¹⁾ a été remis le 20 novembre 2013, à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant. Rencontre avec Marie Derain, la Défenseure des enfants.

Méconnue, ignorée puis sacralisée, la parole de l'enfant en justice est un sujet sensible, notamment depuis l'affaire d'Outreau. Dans le cadre d'une procédure civile ou pénale, la Défenseure des enfants a voulu s'assurer de la prise en compte, par les acteurs de la justice, des droits spécifiques des enfants. Son rapport dresse un état des lieux et fait plusieurs propositions pour que les propos des enfants retrouvent leur place dans le processus judiciaire.

À quel âge entend-t-on la parole de l'enfant dans le cadre d'une procédure judiciaire ?

Marie Derain : En matière civile ou au pénal, l'âge n'est pas réellement établi. C'est au juge d'apprécier la capacité de discernement de l'enfant, en prenant en compte son environnement et le contexte : enfant témoin, enfant auteur, enfant victime. Un enfant de 10 ans très mature peut-être entendu par le juge. Dans le cadre d'une séparation, par exemple, cette audition peut raviver des conflits et elle n'est peut-être pas judiciaire. D'ailleurs, certains enfants demandent à ne pas être entendus. C'est aussi leur droit.

Au juge d'évaluer, selon les situations. Mais il ne peut se faire une idée complète s'il n'entend pas l'enfant. Si celui-ci lui dit qu'il ne souhaite pas parler, il exprime alors quelque chose qui a déjà du sens.

Existe-t-il des critères d'appréciation du discernement de l'enfant ?

M.D. : Non, car chaque enfant est différent. C'est pourquoi les professionnels en contact avec l'enfant dans le cadre judiciaire doivent avoir plus de connaissance sur le monde de l'enfance. Organiser des formations continues interdisciplinaires et adaptées pour tous fait partie des propositions du rapport. L'objectif est de les sensibiliser aux spécificités du développement et des besoins des enfants, de créer entre eux une culture et de partager des pratiques professionnelles. Aujourd'hui, le magistrat cherche à établir la vérité des faits en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant. Souvent, ces deux notions entrent en conflit. Par ailleurs, la parole de l'enfant ne peut être prise en compte que dans de bonnes

conditions : les conditions matérielles du recueil de la parole de l'enfant sont importantes.

Quelles sont les actions à mener pour améliorer les procédures ?

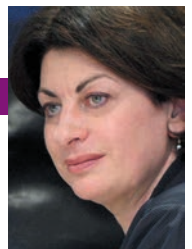
M.D. : Des mesures particulières pour recueillir la parole de ces enfants sont à mettre en place. Un lieu dédié et non anxio-gène, comme c'est déjà le cas dans certains départements où l'enfant s'exprime dans un endroit neutre, détaché de l'espace judiciaire ou policier. Il existe actuellement sur le territoire 54 unités d'assistance à l'audition de l'enfant. Ces espaces sécurisent les enfants qui vont avoir affaire sur un même lieu à tous les professionnels de la chaîne judiciaire : pédopsychiatre, médecin légiste, policiers, travailleurs sociaux... Vraiment adaptées aux situations complexes, ces unités devraient exister dans chaque département.

Nous devons préserver au maximum la sécurité affective de l'enfant et trouver un équilibre afin de lui faire une place en justice, sans l'instrumentaliser.

MARIE DRAIN /
EXTRAIT DU RAPPORT DE LA DÉFENSEURE DES ENFANTS

“

— « Aux adultes d'aider l'enfant à se faire une opinion, de lui éviter d'être manipulé, voire instrumentalisé par ceux qui se dédouanent de leurs responsabilités éducatives en projetant les enfants trop jeunes dans un univers d'adulte. »



(1) Le rapport est consultable en ligne sur www.defenseurdesdroits.fr



Accueillir les moins de 5 ans

— Action Enfance-Fondation MVE est habilitée à accueillir des enfants de 0 à 21 ans. Mais un enfant de 2 ans et un enfant de 10 ans ne requièrent pas les mêmes attentions. Comment s'organisent les soins autour des plus petits dans un Village d'Enfants ? Quels sont les dispositifs éducatifs mis en place pour les aider à grandir ?



Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la Protection de l'enfance, le juge des enfants, lorsqu'il évalue un danger, dispose de différents lieux pour placer les enfants selon leur âge et leur situation : dans une pouponnière pour les nourrissons, puis dans une famille d'accueil, dans une maison d'enfants ou un foyer d'adolescents, ou dans une association habilitée. Pour qu'ils puissent grandir auprès de leurs frères et sœurs et offrir un accueil de type familial, Action Enfance-Fondation MVE assure également l'accompagnement quotidien des tout-petits.

LES ENFANTS DE 0 À 5 ANS : UN ACCUEIL SPÉCIFIQUE

Cependant, à l'arrivée d'un tout-petit dans un Village, une question se pose : la priorité pour lui est-elle d'avoir un lieu préservé pour respecter son rythme de développement ou de rester avec ses frères et sœurs ? « *Nous adaptons nos réponses en fonction de l'histoire de chacun*, explique Sandra Macé, directrice du Village d'Enfants d'Amilly, dans le Loiret. *Par exemple, nous avons accueilli deux frères, Mathieu, 8 ans, déficient intellectuel, et Frédéric, 4 ans. Quand Frédéric était avec son frère, il*

avait tendance à s'enfermer dans le handicap. En l'accueillant dans la maison Cannelle, dédiée aux tout-petits, nous lui avons permis d'utiliser tout son potentiel. Aujourd'hui, il a admis qu'il pouvait être différent de son frère et peut à nouveau vivre avec lui. »

Les tout-petits placés pour carences éducatives requièrent plus de temps et de disponibilités. La plupart ont un retard de développement et feront l'objet d'attentions particulières.

S'ENTOURER DE PROFESSIONNELS SPÉCIALISÉS

Pour répondre à cette problématique, le Village d'Amilly a réservé la maison Cannelle aux plus petits. Elle regroupe actuellement cinq enfants, dont deux fratries de deux enfants. Lieu privilégié, cette maison est aménagée avec des jeux, un environnement et un mobilier sécurisés, et permet aux enfants de ne pas être « envahis » par les plus grands. L'équipe qui leur est entièrement consacrée a été pensée pour accompagner au quotidien des enfants ayant des problèmes lourds. Une Aide médico-psychosociale (AMP), une éducatrice de jeunes enfants, et un éducateur en formation, déjà père de deux enfants en bas âge, se concentrent sur les besoins des tout-petits : apprendre à manger seul, à être propre, à communiquer... « Nous pouvons consacrer du temps aux apprentissages car les petits sont tous sur le même rythme », précise Sandra Macé.

« Pour les tout-petits accueillis dans les Villages, il y a moins de risque de conflit de loyauté, en tenaille entre leurs parents et la Fondation, que dans une famille d'accueil. »

Sandra Macé



FACILITER L'ENTRÉE À L'ÉCOLE

Autre attention : favoriser la scolarisation, étape difficile pour tous les enfants. Cela passe par la mise en place d'ateliers d'éveil animés par des éducatrices de jeunes enfants qui préparent la sociabilisation. Dès qu'ils ont trois ans, les enfants des Villages d'Enfants sont scolarisés à l'extérieur, dans différentes écoles afin d'éviter la stigmatisation du placement social. Accompagnés chaque matin par leur éducateur, les petits s'intègrent bien, en général, à ce nouveau milieu. Des rencontres sont organisées chaque année avec les enseignants. C'est l'occasion d'expliquer qui sont les enfants des Villages. Travailler en partenariat avec l'école offre aux enfants, dès leur plus jeune âge, toutes les chances de s'épanouir.

« Ceux qui n'ont pas trop de troubles au départ, ont les mêmes capacités que les autres, explique Sandra Macé. L'accompagnement quotidien qu'on leur propose leur permet d'exploiter au maximum leurs compétences. »

LA PARTICULARITÉ DU FOYER D'ACCUEIL DE CLAIREFONTAINE

Au sein de la Fondation, le Foyer d'accueil et d'orientation de Clairefontaine, au Mée-sur-Seine (Seine-et-Marne), propose des accueils courts, d'environ un an, réservés au primo placement. L'essentiel du travail des professionnels du Foyer de Clairefontaine est d'observer, à travers l'accompagnement, les enfants accueillis, afin de réaliser une évaluation pour l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou pour le juge des enfants.

Ici, les enfants ont de quelques jours à 14 ans. Sur un total de 53 enfants en 2013/2014, onze ont moins de 5 ans et, particularité de la Fondation, les moins de 3 ans sont placés de manière prioritaire dans des familles d'accueil rattachées au Foyer de Clairefontaine. Pourquoi ? Parce qu'accueillis si petits – parfois à peine un mois –, ces enfants ont besoin de permanence et de figures d'attachement très disponibles pour se construire. Par la suite, les enfants des familles d'accueil de Clairefontaine peuvent être amenés à quitter leur famille d'accueil pour un retour en famille ou un regroupement avec leurs frères et sœurs placés dans une maison de Village d'Enfants. Sinon, ils y restent pour garantir la stabilité du placement.

Les familles d'accueil du Foyer de Clairefontaine sont rattachées à une chef de service et une psychologue. Pour assurer le lien avec l'institution, une réunion mensuelle est organisée avec les assistantes familiales, et .../...

.../...

une éducatrice spécialisée les rencontre régulièrement chez elles pour réfléchir à l'accompagnement au sein de la famille d'accueil et mettre en place ensemble des activités ludiques.

Très important pour réussir le passage délicat de la maternelle chez les petits, une socialisation tout en douceur est prévue pour les tout-petits, grâce à l'Atelier d'éveil, au sein même du Foyer de Clairefontaine. Sur un rythme d'une demi-journée ou plusieurs journées, leur assistante familiale les confie à deux éducatrices de jeunes enfants qui les familiarisent progressivement aux apprentissages et à la vie en groupe.

LA LÉGITIMITÉ DE L'ATTACHEMENT

Selon le projet, les enfants accueillis tout petits à Clairefontaine peuvent rester plusieurs années dans leur famille d'accueil, tout en étant rattachés au Foyer. Souvent placés pour carences éducatives, la majorité d'entre eux n'ont en effet pas de perspective de retour en famille. De fait, leur accueil interroge autrement les parents, mais aussi les pouvoirs publics : "Comment l'institution va-t-elle câliner mon enfant ?" "Saura-t-elle le soigner ?" ...

« La crainte qu'on s'approprie leurs enfants est encore plus prégnante chez les parents des tout-petits, remarque Sandra Macé. Nous expliquons aux parents que les enfants sont attachés à l'éducatrice familiale, mais qu'à aucun moment, ces enfants ne pensent que l'éducatrice est leur mère. Car les éducateurs et éducatrices leur parlent de leurs parents qu'ils font vivre au quotidien dans leur discours. Contrairement aux enfants placés dans les familles d'accueil hors institution, le Village et ses professionnels ont un rôle de tiers qui équilibre les relations. »

Pour les tout-petits, le maintien et la construction du lien est importante : avec les éducatrices/eurs familiaux et avec les parents, toujours associés aux décisions qui concernent leurs enfants. Dans ses échanges, l'éducatrice familiale a un rôle de transmission entre les petits et leurs parents. Elle travaille avec eux sur le sens du placement, et les relations familiales.

« Avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance, accueillir des petits est un vrai challenge. Les parents nous regardent de près : ils pensent que nos Villages ne sont pas adaptés pour les tout-petits, car ceux-ci ne recevraient pas l'affect nécessaire. Le besoin de maternage est cependant satisfait par tout ce qu'on peut proposer. Mais peu à peu, notre savoir-faire est reconnu », conclut Sandra Macé.



Des attentions toutes particulières

— Les tout-petits ont besoin d'attentions pour grandir. Au Village ou à l'école, l'accompagnement quotidien leur donne toutes les chances de s'intégrer socialement, plus tard.

« Contrairement aux enfants dans les familles d'accueil hors institution, le Village et ses professionnels ont un rôle de tiers qui équilibre les relations. »

”

EMMANUÈLE GILBERT /
PSYCHOLOGUE AU VILLAGE D'ENFANTS D'AMILLY

Amilly

« Les aider à se confronter à une réalité difficile »

« Les éducateurs du Village accueillent des tout-petits en leur proposant un quotidien adapté et un rythme régulier dans une maison qui leur est dédiée. Parallèlement, nous, psychologues, développons des ateliers spécifiques et ludiques pour stimuler le langage, favoriser la sociabilisation et développer la psychomotricité. De courte durée, ces ateliers sont organisés en petits groupes pour travailler la relation à l'autre. Nous échangeons beaucoup avec l'équipe éducative du Village pour rester mobilisés autour de ces tout-petits. La majorité d'entre eux ont des retards et notre but est de stimuler au maximum le développement psychomoteur et le langage, ce dont ils ont manqué le plus au début.

Deux enfants de 3 ans sont entrés en petite section, cette année. Après un début difficile, l'intégration est aujourd'hui réussie. Cependant, nous restons vigilants. Ils ont beaucoup de choses à régler par rapport aux enfants non placés et nous en tenons compte.

C'est en ce sens que nous travaillons aussi le maintien du lien avec les familles, malgré la séparation, car des relations familiales perturbées peuvent avoir un impact négatif sur leur développement qui se traduit notamment par des manifestations de régression. Les enfants placés tout petits portent parfois un sac très lourd. Même bien accompagnés, ils n'arrivent pas toujours à l'alléger, surtout si les parents remettent en cause le travail de l'équipe éducative. On va les protéger des déficiences de leurs parents, mais pas du trouble que ces déficiences peuvent entraîner sur le long terme. Si on arrive à répondre aux besoins fondamentaux des tout-petits, on leur donne les moyens de grandir avec des repères stables pour se confronter à une réalité difficile et pouvoir accepter leurs parents tels qu'ils sont. »



JEAN-BAPTISTE MAIGNAN /
DIRECTEUR DU GROUPE SCOLAIRE
JULES FERRY À AMBOISE

Amboise

« Un partenariat nécessaire avec le Village »



« Cette année, nous accueillons 13 enfants des Villages d'Enfants de Pocé-sur-Cisse et d'Amboise sur les 119 enfants que compte l'école. Soit 10 % de l'effectif total. C'est le bon ratio : plus, cela pourrait les "ghettoïser", alors que ces enfants

ont justement besoin d'avoir une bouffée d'oxygène.

Les rentrées en petite section sont difficiles pour tous les enfants. Mais nous sommes particulièrement attentifs aux petits arrivants des Villages, en faisant en sorte de ne pas marquer de différence. Pour eux, c'est surtout dur le soir, lorsque les parents viennent chercher leurs enfants. C'est plus simple avec les enfants séparés très tôt de leur famille : pour eux, la famille, c'est le Village. La fête des mères est aussi un moment difficile : c'est pourquoi nous l'avons remplacée par la fête des parents.

Nous organisons régulièrement des mises au point avec les équipes éducatives des Villages. C'est important car nous avons affaire à beaucoup d'éducatrices et éducateurs, aux habitudes différentes. Si les élèves sentent qu'il y a un désaccord, ils s'engouffrent vite dans la brèche. Dès qu'il y a souci avec l'enfant – difficultés scolaires, problèmes de comportement, etc. -, nous convoquons les parents, le référent de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), les éducateurs familiaux. Les parents doivent impérativement être présents lorsqu'il y a un problème et une décision à prendre vis-à-vis de leur enfant, comme l'apport d'une aide psychologique ou la mise en place d'un suivi dans un CAMSP⁽¹⁾ ou un CMPP⁽²⁾.

Régulièrement, nous allons visiter les Villages. C'est une démarche très intéressante et bien perçue par les enfants qui nous reçoivent "chez eux". Ils sont contents de voir qu'on s'intéresse à eux. »

(1) Centre d'action médicosociale précoce.

(2) Centre médicopsychopédagogique.

— La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a souhaité réaffirmer le droit des parents tout en prenant mieux en compte l'intérêt de l'enfant. Mais où placer le curseur entre la distanciation de la relation avec des parents responsables d'actes délictueux envers leur enfant et la collaboration parentale préconisée par la loi ?



Trouver l'équilibre entre l'amour et le danger



La protection de l'enfance est une mission partagée par la collectivité. Elle a pour but d'aider et de protéger les enfants dans le respect des droits parentaux. Dans le cas de situations de mise en danger, les services sociaux des Conseils généraux sont alertés et peuvent accompagner les parents estimés défaillants. Lorsqu'ils jugent que la situation est bloquée, ils vont saisir le tribunal pour enfants qui peut être amené à prendre deux décisions : une injonction qui oblige les parents à recevoir de l'aide des services sociaux ; une mesure de placement : les enfants sont confiés à des familles d'accueil, à des MECS⁽¹⁾ ou à des Villages d'Enfants.

ESSAYER DE FAIRE COLLABORER LES PARENTS

Dans ses Villages, Action Enfance – Fondation MVE accueille les enfants de 0 à 18 ans pour une durée moyenne de placement d'environ cinq ans. L'enjeu pour les professionnels est de respecter le droit des parents, tel que défini dans la loi du 2 janvier 2002, puis dans celle du 5 mars 2007, de protéger l'enfant et de faire de la famille de l'enfant placé, en relation avec l'ASE, un partenaire. « *Mais est-il possible de faire alliance, quand l'enfant placé a été victime de mauvais traitements de la part de ses parents ?* », s'interroge Yvon Taussac, chef de service au Village d'Enfants de Cesson (Seine-et-Marne). C'est l'une des missions des professionnels de la Fondation : remobiliser les capacités parentales, sans perdre de vue l'intérêt de l'enfant. Il

s'agit bien d'aider les enfants, non de transformer les parents. Cela passe par l'adhésion des parents au modèle éducatif proposé. Il est en effet important que ces parents aient une image positive du Village d'Enfants. Ainsi, seulement, ils pourront autoriser leur enfant à se poser. « *C'est une des conditions pour se construire, continuer à grandir et poursuivre une scolarité*, reprend Yvon Taussac. *Nous avons trois enfants dont les parents ne cessaient de dévaloriser notre action. Résultat : la fratrie a tout fait pour mettre en échec le travail des éducateurs. Après un long temps de mal-être, ils ont été réorientés.* »

DÉFIER LES CONFLITS DE LOYAUTÉ

Dans le cadre d'une mesure judiciaire, cette « entente » est fondamentale pour préparer l'audience avec le juge des enfants qui va décider de la poursuite ou non du placement. Dans le rapport d'évaluation envoyé au juge, les éducateurs des Villages donnent la parole à l'enfant, en capacité de discernement, afin qu'il exprime ce qu'il attend. « *Dans l'intérêt de l'enfant,*

« **L'enfant doit se construire avec ses bases familiales. Nous nous efforçons d'apporter des réponses neutres, afin qu'il puisse se faire sa propre opinion.** »

Yvon Taussac





Protéger les intérêts de l'enfant

3 QUESTIONS À

Claire Carbonaro-Martin,

juge des enfants et juge aux affaires familiales de 2000 à 2005, actuellement conseillère référendaire à la Cour de cassation (chambre criminelle), administratrice d'Action Enfance – Fondation MVE.

nous œuvrons pour que l'audience soit préparée afin que l'enfant la vive le mieux possible, explique Yvon Taussac. Nous échangeons avec les parents, comme nous le faisons tout au long de l'année. Nous sommes dans l'empathie. » Car, qu'ils aient 3, 6 ou 12 ans, tous les enfants perdent leurs moyens quand ils arrivent devant le juge, alors qu'ils ont besoin d'être en confiance.

Lors de l'audience, l'éducatrice ou l'éducateur familial, figure familière, et le chef de service, porte-parole de la Fondation, accompagnent l'enfant. *« Quand on sent qu'il peut exister un conflit de loyauté, on demande au juge de voir l'enfant, ou les enfants de la fratrie seuls, un par un, ajoute Yvon Taussac. Pendant ces entretiens individuels, les enfants s'autorisent à dire des choses. »* Tout l'enjeu de l'audience est là : trouver l'équilibre entre le respect du contradictoire, l'écoute des parents, la protection de l'enfant, et son intérêt avant tout.

SE CONSTRUIRE AVEC DES PARENTS PAS COMME ON LES RÊVE

La plupart du temps, l'enfant exprime fortement le désir de retourner chez ses parents, mais chez des parents tels qu'il les fantasme, à travers son amour filial. La réalité est souvent autre. À un moment ou un autre de son placement, il va prendre conscience de ce que l'accompagnement de la Fondation lui apporte. Cette prise de conscience est plus longue et plus difficile chez les enfants placés très jeunes : ils n'ont pas de souvenirs avec leurs parents, à l'inverse des enfants placés vers 8 ans. Après un an de placement, les plus grands peuvent comprendre que leurs parents ont des défaillances et parviennent ainsi à se construire.

La position de la Fondation est dictée par les besoins de chaque enfant, de chaque fratrie, en respectant le droit des parents. Tout en sachant qu'un enfant ne peut se construire qu'en s'insérant dans une histoire familiale, en lien avec ses parents tels qu'ils sont, pas tels que l'enfant les rêve.

(1) MECS : Maison d'enfants à caractère social

Le droit des parents et l'intérêt de l'enfant sont-ils compatibles ?

Les parents ont plusieurs droits : les droits liés à l'autorité parentale et les droits procéduraux dont le but est de les faire participer à la décision de justice. La famille et les enfants doivent être considérés comme des personnes ayant des droits, dans l'intérêt de l'enfant, rappelés dans les articles L. 112-4 du Code de l'action sociale et des familles et 375-1 du Code civil. Mais lorsqu'une mesure de placement est décidée, nous n'obtenons pas toujours l'adhésion des parents. Très souvent, cette décision est un déchirement des deux côtés : malgré les carences éducatives, ces parents aiment leurs enfants, ces enfants aiment leurs parents.

Que fait le magistrat quand droit des parents et intérêt de l'enfant s'opposent ?

L'esprit de la loi est de trancher dans l'intérêt de l'enfant en respectant les droits procéduraux des parents et en expliquant pourquoi l'intérêt de l'enfant est privilégié par rapport au droit des parents. Le juge doit faire preuve de pédagogie. Ce n'est pas toujours facile : il faut faire la balance entre l'amour et le danger, dans l'intérêt de l'enfant.

Comment concilier l'intérêt de l'enfant et le droit des parents ?

En respectant le contradictoire lors des audiences. C'est-à-dire en laissant la parole aux parents. Cependant, pour éviter les conflits de loyauté, il arrive qu'on entende les enfants seuls. Même chose pour les parents. Si un droit doit passer avant l'autre, c'est l'intérêt de l'enfant qui prime. La Cour européenne des droits de l'homme y veille.

Des vacances entre frères et sœurs

— Hugo, 16 ans, Lola, 13 ans, Chloé, 9 ans, Luna, 5 ans, sont quatre frères et sœurs accueillis dans deux maisons différentes au Village, depuis 2011. Pour recréer les liens fraternels, ils sont partis ensemble à la mer, pendant les vacances de la Toussaint.



« **A** vant leur arrivée au Village, Hugo, Lola, Chloé et Luna étaient accueillis dans trois familles d'accueil différentes, explique le chef de service. Ces quatre enfants sont de pères et d'origine différents. Autoritarisme de la grande sœur, place du grand frère, compétition entre eux... nous nous sommes rapidement aperçus que les relations fraternelles étaient distendues. Nous avons jugé opportun de ne pas les regrouper trop vite. »

COMPRENDRE LE « VIVRE AVEC »

Un travail sur le « vivre ensemble » a donc été mené par l'équipe éducative. « Nous avons planifié des journées où les enfants étaient seulement entre eux, encadrés par leurs éducatrices, reprend le chef de service. Nous avons travaillé avec leur mère pour qu'elle puisse les recevoir ensemble une partie du week-end et qu'ils développent avec elle des moments privilégiés. » C'est une démarche dynamique dont l'objectif est, d'une part, d'aborder le lien fraternel et, d'autre part, d'aider les frères et sœurs à réfléchir à leur lien familial.

Malgré leurs différends, Hugo, Lola, Chloé et Luna sont toujours très contents de se retrouver. C'est pourquoi les éducatrices ont proposé de passer des vacances d'une semaine tous ensemble. « Les « séjours fratrie » constituent un outil complémentaire à notre travail d'accompagnement, précise le chef de service. Les éducatrices ont ainsi vraiment pu évaluer ce qui se joue entre les frères et sœurs. » Ces séjours favorisent une autre relation entre les

membres de la fratrie, mais aussi entre les éducateurs qui en profitent pour harmoniser leurs pratiques éducatives.

TEMPÊTE COMPLICE

Ce séjour de vacances a été organisé à la mer, dans un environnement encore inconnu des enfants. « Le transfert sur l'île s'est déroulé pendant une tempête, raconte une des éducatrices. Il n'y avait pas de réel danger mais nous avons senti les liens se resserrer dans la cabine lorsque le bateau a tangué. » Au final, peu importait le lieu. Pour ces quatre enfants, l'essentiel était de pouvoir vivre une histoire ensemble. « Pendant toute la durée des vacances, ils ont été très complices, ajoute le chef de service. Ni clash, ni moments négatifs : les enfants ont participé aux tâches collectives, visité l'île, joué sur la plage, profité de la maison louée... Sur le plan relationnel, ce fut très fort, tant pour les enfants que pour les deux éducatrices qui les accompagnaient. »

CONSTRUIRE UNE HISTOIRE ENSEMBLE

Grâce à cette semaine de vacances, Hugo, Lola, Chloé et Luna ont commencé à développer un lien d'attachement entre eux et avec les éducateurs présents lors de ce séjour. Ils ont vécu des moments particuliers et créé une histoire commune à travers leur relation fraternelle. Cependant, les liens restent compliqués. « Il subsiste encore trop d'enjeux pour les réunir dans la même maison. Nous devons consolider le travail réalisé et n'excluons pas de les faire partir à nouveau ensemble », conclut le chef de service.

« Le temps de vie partagé sans stress a favorisé une nécessaire légèreté pour ancrer dans les mémoires de beaux souvenirs de vacances, frères et sœurs ensemble. » ”

Pour des raisons de confidentialité, la photo n'est pas celle des enfants de nos Villages.

Financé grâce
à vos dons



la Fondation et vous_

L'ACTUALITÉ DES DONNS ET DES PARTENARIATS



ACTIONS EXTÉRIEURES

La Fondation au Sénégal

— En décembre 2013, comme chaque année, deux administrateurs d'Action Enfance – Fondation MVE se sont rendus au Sénégal afin de superviser l'action de la Fondation dans ce pays.



Depuis plus de trente ans, la Fondation est présente au Sénégal. À l'origine de son action, un appel d'une communauté religieuse à l'Abbé Descamps pour venir en aide aux veuves. En Casamance, selon la loi du lévirat, la tradition veut en effet que celles-ci vivent dans la famille de leur mari décédé, dans des conditions souvent très dévalorisées, ce qui peut générer des situations très compliquées pour ces mères. L'objectif de la Fondation est de leur permettre de rester seules dans leur maison en les aidant à nourrir, habiller et scolariser leurs enfants. « *La Fondation aide les veuves à rester mères, et les enfants à grandir* », souligne Marc Chabant, Directeur de la communication d'Action Enfance – Fondation MVE.

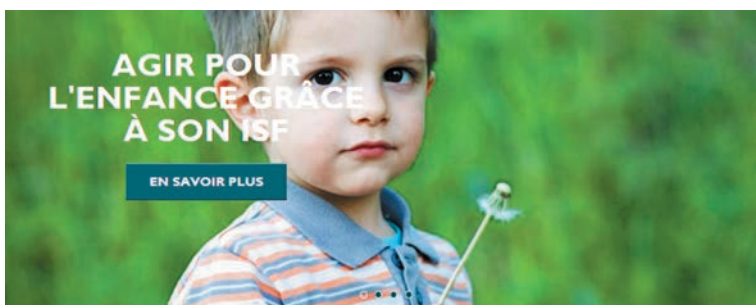
FACILITER L'EMPLOI DES JEUNES

En Casamance et à Dakar, Action Enfance – Fondation MVE suit environ 40 familles, ce qui représente une centaine d'enfants et une cinquantaine d'étudiants. Le budget total de son action s'élève à 112 000 euros par an, soit 1,5 % de la générosité de ses donateurs. Une partie de ce budget est dédié aux étudiants qui peuvent obtenir des bourses pour se loger (le logement étant extrêmement cher à Dakar) et payer leurs études. « *Ces jeunes poursuivent*

“ La Fondation aide les veuves à rester mères en les aidant à élever leurs enfants. »

un parcours dans l'apprentissage pour devenir maçon, par exemple, reprend Marc Chabant. Ils peuvent aussi suivre des études supérieures : d'infirmière, de logistique, en finances, management, etc. Les administrateurs de la Fondation sont vigilants quant aux filières choisies : elles doivent permettre de trouver rapidement un emploi. » Sur place, quatre référents bénévoles de la Fondation (trois en Casamance et un à Dakar) veillent à la bonne gestion de l'argent distribué.

Grâce à vos dons, l'action d'aide à l'enfance au Sénégal de la Fondation s'inscrit dans son projet : permettre l'enfance, s'engager dans la durée et favoriser l'insertion professionnelle.



www.agirpurlenfance.actionenfance.org

Un mini site ouvert pour vous

— Vous souhaitez soutenir concrètement la cause de l'enfance et l'action de la Fondation, tout en donnant du sens à votre impôt ? www.agirpurlenfance.actionenfance.org est un mini site Internet qui allie philanthropie et dispositifs de défiscalisation.

→ **Mis en ligne par Action Enfance – Fondation MVE, www.agirpurlenfance.actionenfance.org a pour vocation de proposer des informations fiscales de qualité, à la fois techniques et accessibles.**

Le contenu du site sera organisé en trois rubriques, correspondant à trois grands véhicules de défiscalisation :

- les dons réalisés au titre de l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ;
- les libéralités : legs, donations et assurances-vie ;
- les fondations abritées et fonds dédiés.

DES RÉPONSES À TOUTES VOS QUESTIONS

Quelles possibilités ouvrent ces dispositifs ? De quelles manières vous permettent-ils de soutenir Action Enfance – Fondation MVE ? À quels avantages fiscaux vous donnent-ils droit ? Comment procéder pour bénéficier de l'un ou de plusieurs d'entre eux ?

Des articles alimenteront régulièrement ces trois rubriques et vous proposeront une information synthétique et actualisée, ainsi que des conseils pratiques pour identifier le dispositif qui répond le mieux à vos attentes.

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

Un questionnaire simple vous permettra de tester vos connaissances sur ces dispositifs de défiscalisation : quel dispositif permet d'être exonéré de droits de succession tout en soutenant une cause ? Comment donner en France et défiscaliser son patrimoine dans son pays de résidence lorsqu'on vit à l'étranger ? Autant de questions que vous pourrez aborder de façon simple, puis approfondir à travers les articles du site.

DES INFORMATIONS PERSONNALISÉES

Si vous le souhaitez, vous pourrez également vous inscrire pour recevoir par email la lettre d'actualité du mini site.

Vous trouverez sur le site les coordonnées de notre service donateurs, de notre conseil juridique, diplômée notaire, ainsi que tous les contacts utiles pour poser vos questions liées à la philanthropie et à la défiscalisation. Selon vos besoins, nous pouvons vous mettre en relation avec un expert fiscaliste du cabinet COGEP, partenaire de la Fondation. Enfin, vous pourrez bien entendu donner directement en ligne à partir de ce site, par le biais de notre plate-forme de dons sécurisée – et ce, jusqu'au 15 juin au soir afin de profiter de la défiscalisation ISF.

VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL SUR LES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

N'hésitez pas à me contacter :

- Par courrier : Fondation MVE – Véronique Imbault
28, rue de Lisbonne 75008 Paris
- Par téléphone : **01 53 89 12 44**
- Par mail : veronique.imbault@actionenfance.org

Demandez notre brochure

**« Legs, donations, assurances-vie »
et notre lettre d'information « Merci ».**



Véronique Imbault,
Diplômée notaire, responsable des donations,
legs et assurances-vie.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Jean-Pierre Conquet
Vice-présidente : Catherine Boiteux-Pelletier
Secrétaire : Anne Floquet
Trésorier : Bruno de Charentenay

ADMINISTRATEURS

Claire Carbonaro-Martin, Bruno Giraud, Aude Guillemain, Béatrice Kressmann, Jean-Xavier Lalo, Michel Marchais, Bernard Pottier, Bruno Rime.

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

Claire Trouvé

COMITÉ D'HONNEUR

Claude Bébéar,
François Cailleateau,
Mireille Chalvon,
Gérard de Chaunac-Lanzac,
Jean-Pierre Lemerle,
Catherine Paley-Vincent.

Suzanne Masson :
fondatrice de la Fondation MVE
Bernard Descamps :
cofondateur
28, rue de Lisbonne – 75008 Paris
Tél. : 01 53 89 12 34 – Fax : 01 53 89 12 35
CCP 17115-61 Y Paris – www.actionenfance.org





PRIX LITTÉRAIRE

Financé grâce à vos dons

Tous à Rambouillet !

Pour la 15^e édition du Prix littéraire d'Action Enfance – Fondation MVE, la remise des prix se déroulera dans un décor prestigieux. Géré par le Centre des monuments nationaux, partenaire de la Fondation, le Château de Rambouillet accueillera quelque 300 enfants et jeunes de nos Villages dans un cadre chargé d'histoire. Ancienne résidence royale et présidentielle de 1896 à 2009, ce château recevait encore plusieurs chefs d'États étrangers quelques années avant de nous ouvrir ses portes.



PARTNER'S



Un début de partenariat très prometteur

Filiale de notre partenaire Groupauto, le réseau de distribution et de garages Partner's, en présence de Messieurs Éric Girot, Directeur général de Groupauto, et Serge Boillot, Directeur Réseaux VL Groupauto, a remis un chèque de 11 200 euros à la Fondation lors de la convention nationale, le 11 janvier dernier, à Isola 2000. Cette première opération de collecte avec Partner's, menée du 1^{er} septembre au 30 novembre 2013 sur l'ensemble de son réseau, a remporté un vif succès. Ce don, en complément de l'opération de collecte de Léon de Bruxelles, permettra de financer le soutien scolaire d'une dizaine d'enfants pour une année.

LÉON DE BRUXELLES

Noël généreux



La chaîne de restaurants Léon de Bruxelles s'est engagée, pour la sixième année, aux côtés de la Fondation. À l'occasion des fêtes de fin d'année, une partie de la vente de sa recette « Wok de Noël » et un appel à la solidarité de ses fournisseurs ont permis de collecter 13 354 euros de dons au profit d'Action Enfance-Fondation MVE. Cette somme servira à financer le soutien scolaire pendant un an de dix enfants accueillis au sein de nos Villages.

NOUVELLES NORMES SEPA

Rien ne change pour vous

— Dans le cadre du passage, le 1^{er} février 2014⁽¹⁾, aux nouvelles normes européennes de paiement SEPA⁽²⁾, nous avons remplacé le service de prélèvement automatique national que vous utilisiez jusqu'à présent par le nouveau service de prélèvement européen de remise de prélèvements SEPA. Cela ne change rien pour vous. Les autorisations de prélèvement que vous avez signées demeurent valables pour le prélèvement SEPA, conformément à l'article 19 de l'ordonnance 2009-866, relatif à la continuité des mandats de prélèvement.

Vous n'avez donc aucune démarche à accomplir auprès de votre banque : nous continuerons à lui envoyer des ordres de prélèvement.

(1) Date butoir reportée au 1^{er} août 2014.

(2) SEPA : Single Euro Payments Area ou espace unique de paiement en euros.

la Fondation et vous_

L'ACTUALITÉ DES DONS ET DES PARTENARIATS



COURSE DES HÉROS DE PARIS

À vos marques !

— Action Enfance – Fondation MVE se mobilise à l'occasion de la Course des héros de Paris, un événement sportif et solidaire, qui réunira plus de 60 associations, le 22 juin prochain, au parc de Saint-Cloud. Le principe est simple : 6 km de course ou de marche solidaire à réaliser seul, en famille ou en équipe. Cette année, Action Enfance – Fondation MVE prendra le départ de la course avec, pour objectif, de financer l'aménagement et l'équipement des huit maisons de notre futur Village d'Enfants de Montsur-Guesnes dans le département de la Vienne.

Inscrivez-vous sur :

<http://challenges.alvarum.com/cdh-paris/>



COLLECTE ALVARUM

Un terrain multisports pour Bréviandes

Matthieu Camison, marathonien amateur et fidèle ambassadeur d'Action Enfance – Fondation MVE, a réuni la belle somme de 10 810 euros sur le réseau de collecte Alvarum, en vue de courir le Marathon de New-York 2012, finalement annulé pour des raisons climatiques. Cette levée de fonds est pour finalité l'équipement du terrain multisports du Village d'Enfants de Bréviandes. Poteaux, filets, gréements, balles, ballons, raquettes... les enfants et les jeunes du Village peuvent désormais pratiquer tour à tour basket-ball, football, volley-ball et tennis.

Un immense merci à Matthieu Camison que nous retrouverons, enthousiaste supporteur et défenseur de nos couleurs, au départ de la Course des héros, parc de Saint-Cloud, le 22 juin prochain.

CESSON (77)

Les enfants lisent aux tout-petits

Un atelier lecture est organisé entre le Village d'Enfants de Cesson et la crèche intercommunale Les Pitchouns.

Ce partenariat original est animé par six jeunes lecteurs du Village d'Enfants, âgés de 9 à 16 ans, sous la houlette d'Amandine Dottin, une de leurs éducatrices.

Chaque mois, deux lecteurs du groupe viennent lire des histoires à un petit auditoire âgé de 2 à 3 ans.

Un travail préparatoire au Village et à la médiathèque consiste à sélectionner les ouvrages, préparer les lectures et animer les commentaires. Cette immersion dans la crèche permet aux jeunes lecteurs du Village de s'éveiller à la sensibilité des tout-petits, d'être attentifs à leur rythme, de devenir, à leur tour, "la personne qui s'occupe des autres".

Des goûters improvisés viennent reposer les lecteurs et leur auditoire. Pédagogique et éducative, cette initiative bénéficie tout autant aux jeunes du Village qu'aux petits de la crèche et deviendra bimensuelle l'année prochaine.

Bravo aux jeunes lecteurs, à leur éducatrice, et merci à la crèche Les Pitchouns de contribuer à cette rencontre enrichissante.



BOISSETTES (77)

Les mères et les pères Noël du *Figaro*

— Grâce au quotidien *Le Figaro*, qui a collecté auprès de ses salariés des jouets neufs, les enfants de Boissettes ont eu l'heureuse surprise de trouver sous les sapins de beaux cadeaux qui les ont enchantés !

La magie du père Noël opère toujours... Merci à ceux qui savent endosser cet habit ! Au nom de tous les enfants, merci tout particulièrement aux mères et aux pères Noël du *Figaro* qui les ont tant gâtés.

CESSON (77)

Tournoi de football inter-Villages



— À l'initiative de Laurent, un jeune accueilli au Village de Cesson, et d'Alison, une éducatrice, un tournoi de football inter-Villages fut organisé, l'été dernier, à Cesson. Quatre établissements ont répondu présent, soit 40 enfants et 10 éducateurs. Le tournoi s'est déroulé sous le soleil, dans des conditions de jeu et de partage très agréables.

Après une finale très serrée, l'équipe de Mennecy a remporté le tournoi face à l'équipe de Cesson qui n'a pas démérité. Chez les juniors, les jeunes de Boissettes se sont imposés devant Cesson et Ballancourt.

Des enfants participatifs et très motivés

Après la remise des récompenses, durant laquelle chaque participant s'est vu remettre une médaille, et où le meilleur buteur de chaque équipe a reçu un ballon, un goûter collectif a clos cette belle rencontre.

Après la remise des récompenses, durant laquelle chaque participant s'est vu remettre une médaille, et où le meilleur buteur de chaque équipe a reçu un ballon, un goûter collectif a clos cette belle rencontre.

MERCI À CHAQUE VILLAGE, À CHAQUE JOUEUR
ET À CHAQUE ÉDUCATEUR POUR LEUR PARTICIPATION
ACTIVE, MAIS AUSSI À LA MAIRIE DE CESSON
POUR SA COLLABORATION ET SA GENTILLESSE.

LAURENT ET ALISON

AMBOISE (37)

Réveillon parisien

Organiser une journée mémorable, le 24 décembre, pour les enfants qui ne passeront pas Noël avec leurs parents est un exercice difficile auquel sont confrontés chaque année les équipes éducatives de nos Villages.

Pour le jour de Noël dernier, un car a quitté le Village d'Enfants d'Amboise avec, à son bord, 30 enfants de 4 à 16 ans et dix accompagnateurs. Direction Paris, pour une journée de fête minutieusement orchestrée par les éducateurs : bateaux-mouches, déjeuner sur les Champs-Élysées illuminés, spectacle Bouglione au cirque d'Hiver et, dernière surprise, un dîner dans un restaurant privatisé,



rien que pour eux ! Julien Mestre, restaurateur parisien⁽¹⁾ dont l'épouse travaille au siège d'Action Enfance – Fondation MVE, a en effet ouvert exceptionnellement les portes de son établissement afin d'accueillir les 40 enfants et éducateurs d'Amboise. Menu de fête et coupe de champagne pour les adultes, tout était réuni pour leur faire passer un moment exceptionnel. Julien avait également prévu que chaque enfant reparte avec un petit ballotin de chocolats. Un immense merci à Julien Mestre qui a souhaité reverser à Action Enfance-Fondation MVE l'intégralité de son bénéfice réalisé au cours de ce dîner.

(1) Brasserie Le Paris-Europe - 51, rue de Rome 75008 Paris.

Téléthon à dos d'âne

— Pour la 2^e année, les enfants du Village d'Amboise ont participé au Téléthon 2013 en partenariat avec la résidence pour seniors « Domitys » d'Amboise. À l'occasion d'un marché de Noël au profit du Téléthon, quatre enfants de 8 à 13 ans ont proposé aux visiteurs une balade à dos d'âne dans le parc de la résidence. Motivés, les jeunes ont fait preuve de patience avec les enfants des environs venus pour la circonstance. Merci aux quatre jeunes bénévoles du Village et bien sûr, à Riton et Léon, nos amis à longues oreilles.

YVES COUSSEAU, ANIMATEUR

Sur les routes de France

— L'été dernier, neuf jeunes et les trois éducateurs du Village d'Enfants d'Amboise ont réalisé un séjour itinérant de six jours sous tente en compagnie des trois ânes de la ferme pédagogique du Village : Riton, Léon et Nikos.

Leur but : de village en village, parcourir les sentiers à la découverte de la faune et de la flore tourangelles, découvrir l'âne de randonnée et apprendre à s'en occuper. Au terme de quatre heures de marche quotidienne, les enfants montaient les tentes et, le soir venu, la veillée de contes pouvait commencer avec, pour spectateurs, les habitants des Villages. Les enfants ont ainsi



pu passer de vraies vacances et partager des moments riches et intenses.

VIRGINIE MASSICOT, JESSICA LELION, ÉDUCATRICES
D'APPUI ET FAMILIALE – YVES COUSSEAU, ANIMATEUR

BOISSETTES (77)

Match d'improvisation théâtrale

— Depuis 2010, les enfants du Village d'Enfants de Boissettes font régulièrement des sorties à Paris pour assister à des matchs d'improvisation théâtrale, amateurs et professionnels.

D'origine québécoise, le match d'improvisation théâtrale s'inspire du format du hockey sur glace avec deux équipes de six joueurs. L'arbitre impose un cadre : le temps de l'improvisation (trente secondes, une minute, dix minutes...), le thème et la catégorie (littérature, théâtre, comédie musicale ou cinéma). D'autres contraintes peuvent s'ajouter, comme le nombre de joueurs participant à l'improvisation, etc. Aux membres du public de voter pour l'équipe qu'ils préfèrent.

Toujours très enthousiastes à l'annonce d'un spectacle, les enfants de Boissettes ont, pour certains, souhaité participer à l'improvisation.

Pendant les vacances scolaires, deux éducateurs, Hicham et Fanny, ont donc initié des ateliers d'improvisation théâtrale et Ingrid, comédienne à la LIFA (troupe de matchs d'improvisation à Paris), les anime désormais tous les mercredis. Ces ateliers favorisent l'expression des enfants de façon ludique, avec la perspective de se produire à des matchs d'improvisation dans la région parisienne.

À la rentrée, cinq jeunes filles de Cesson accompagnées par Amandine, une éducatrice, ont rejoint le groupe de l'atelier déjà constitué de huit enfants de Boissettes.

Un projet à suivre, tant les enfants prennent plaisir à jouer.

FANNY MOREL, ÉDUCATRICE FAMILIALE

Ce geste d'amour peut changer sa vie,
votre générosité aussi



Damien, 7 ans, et ses deux petites sœurs ont été séparés de leurs parents pour des raisons familiales graves. **Action Enfance - Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants** les a accueillis, tous les trois, dans la même maison afin qu'ils **grandissent ensemble**, accompagnés par une éducatrice familiale, dans la durée et la stabilité. Plus de 700 frères et sœurs s'acheminent ainsi, jour après jour, vers leur autonomie dans nos Villages et Foyers.

Léguer à Action Enfance - Fondation MVE, c'est permettre d'accueillir et de protéger encore plus d'enfants en danger en France.

Véronique Imbault répond à vos questions sur les donations, legs et assurances-vie
01 53 89 12 44 | veronique.imbault@actionenfance.org

Action Enfance - Fondation MVE | Reconnue d'utilité publique | 28, rue de Lisbonne 75008 Paris
www.actionenfance.org

Pour des raisons de confidentialité, nous avons changé le nom et la photo de l'enfant présenté dans cette annonce.

